PRIX DE L'ABONNEMENT.

Par trimestre,

Francs 11, pris au bureau.

Francs 13, franco à la poste



Les abonnemens commencent à toutes les époques. Le lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Article du Journal des Débats en faveur de l'admission des houilles de la Belgique. — Question américaine. — Conseil du commerce et des manufactures. — Détails sur l'incendie de New-Yorck. — Troubles à Barcelone. Massacre de prisonniers. — Chambre belge. Discussion du budget de la guerre. — Ghemin de fer. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 janvier. — Il y a eu hier un dîner chez lord Palmerston. Les ambassadeurs de France et de Russie y assistaient.

— On a pris des arrangemens pour la nomination du lord chancellier. Le Courier dit que lord Brougham est hors de la question.

FRANCE.

Paris, 10 janvier. — Nous avons dit hier que le Journal des Débats avait publié un article contre la division de la France en deux zones pour l'admission du charbon belge. Voici la partie de cet article qui concerne particulièrement la Belgique:

« La Belgique est notre amie naturelle; elle existe par la France, et cependant les relations commerciales des deux pays sont réglées, sauf de faibles exceptions, par les mêmes tarifs que lorsque la Belgique était notre ennemie naturelle, lorsque son roi lai défendait de parler français, lorsque lord Wellington était l'inspecteur de ses forteresses bâties à nos dépens en vne de notre territoire.

" Il est essentiel pour la France que sa protégée reste sous son patronage. D'un autre côté, toute alliance politique qui ne marche pas de front avec une alliance commerciale manque de la meilleure des sanctions dans notre siècle où les intérêts sont toutpuissans. En 1830, vous avez consenti à donner à l'Europe un gage éclatant de votre modération en repoussant l'incorporation de la Belgique à la France; mais vous ne l'avez fait qu'avec la pensée de la lier à vous par d'autres liens indissolubles. Eh bien! ces liens par lesquels vous avez cru la retenir pour son bien comme pour le vôtre au sein de votre orbite, ces liens de famille et aussi d'antipathies communes se rompront si vous ne vous l'attachez par les intérêts. Un pays comme la France, riche de 32 millions de population, varié dans sa culture, dans son industrie et dans son climat, peut à la rigueur clore ses portes et former à lui seul, tant bien que mal, pendant trente, quarante, cinquante ans, un petit monde commercial. Mais la Belgique ne l'aurait jamais pu-Elle le peut aujourd'hui moins que jamais, à cause des débouches auxquels elle a été accoult née sous I Empire quand elle était française, depuis l'Empire quand elle avait le monopole des colonies hollandaises,

" La Belgique doit tôt ou tard entrer dans l'union allemande ou faire commercialement cause commune avec nous. Ses préférences sont pour la France à coup sûr; mais si nous continuons à la négliger comme nous l'avons fait depuis cinq ans, elle se jettera dans les bras de la Prusse; et du jour où elle sera commercialement liguée avec l'Allema-

PROMENADES AUX ENVIRONS DE LIEGE.

Vous êtes done tout résigné, mon cher Albert, à vous arrêter avec moi, tant et si peu que je le voudrai, à gravir une montagne où à traverser la Meuse quand la fantaisie m'en prendra, à vous contenter de jeter un coup d'œil rapide sur le plus beau site, pour aller faire ensuite une longue station devant les ruines peu imposantes, pour ne les quitter enfin qu'après avoir entendu le long récit des vieilles histoires qu'elles rappelleront à ma mémoire. À ces conditions, sulvez-moi, mon ami, je me fie à l'indulgente bonté de votre caractère, et, sans prendre garde au désor re qui règnera dans mes récits, je suis sûr d'avance que vous vous plairez à en louer la variété. Vous semblez regretter que nous quittions la ville elle-même, sans rien dire de tout ce queses vieux édifices devraient nous inspirer d'abord, mais nous y reviendrons et nous en sortirons, j'espère, plus d'une fois encore ensemble. — Un mot, du moins, sur la dernière maison de la commune de Liége. — Je le veux bien; mais un mot seulement, car j'ai hâte d'arriver à des lieux dont je veux vous redire l'histoire en détail. Le Val-Benoit est une ancienne abbaye de femmes. Elle fut bâtie au commencement du 13° siècle (1204). Sa première abbesse fut Ermengarde De Nassau.

Je ne vous divai rien non plus des châteaux de Sclessin et d'Ougrée dont vous connaissez les appartemens commodes et heureusement distribués, malgré l'air gothique de leur construction. Pressons le pas pour arriver aux villages de Tilleur et de Jemeppe dont la réunion ue tardera pas à offrir l'aspect d'une ville. Ici le terrain fortifié par la nature, placé entre des défilés inaccessibles, a donné heu à la construction de plusieurs châteaux qui servaient d'asile à la noblesse pendant les guerres civiles qui ont trop souvent désolé notre beau pays. Si nous remontions ce gros ruisseau qui prend sa source près de Hollogne, nous trouverions encore sur ses bords deux châteaux d'une grande antiquité. Le premier ; dont les nurs sont

gne, en dépit des traités politiques, en dépit des pactes de famille, il deviendra probable que les canons de Mons seront à quelque moment de nouveau tournés contre nous. Qui pourrait blâmer les Belges de vouloir à tout prix sorlir de l'état de blocus où l'on les retient parqués depuis cinq ans entre les avant-postes hollandais, les lignes prussiennes et les douanes françaises? Comment pourrions nous avoir le droit de les accuser d'ingratitude? Si nous avons de l'affection pour eux, où en sont les preuves, les preuves matérielles et palpables, comme on les veut au temps où nous vivons?

» Malheureusement pour la Belgique, pendant que la France était entre les mains de la restauration, elle était, elle, sous la tutelle d'un prince homme d'affaires, grand industriel, commerçant expérimenté. Si la sœur aînée avançait d'un pas en industrie, la sœur cadette séparée d'elle, soutenue et poussée par son tuteur, en faisait trois, en faisait six; et après dix ou douze ans d'efforts ses draps de Verviers, ses cotonnades de Gand, ses fers et fontes de Charleroi, pouvaient lutter avec les draps, les cotonnades, les fers et fontes de l'Angleterre. Aujourd'hui donc nos hommes d'état qui voudraient consommer l'alliance de la France et de la Belgique, aussi bien commercialement que politiquement, qui souhaiteraient ardemment que la Belgique sît avec nous ce qu'ont fait avec la Prusse les Etats de l'Allemagne du Nord, se trouvent arrêtés par la crainte de susciter à notre industrie une concurrence qu'elle ne

» Personne ne peut songer à opérer brusquement et immédiatement l'alliance commerciale des deux pays; car aucun homme de raison et d'expérience ne peut avoir l'idée de porter la perturbation dans notre industrie. Cependant il serait déraisonnable de ne pas entrer résolument dans la voie qui conduit à cette alliance; car il faut que la Belgique ne puisse plus être ce qu'elle a été de 1815 à 1830, ce qu'elle a voulu cesser d'être depuis cinq ans, ce qu'elle demande à n'être plus à jamais, et ce qu'elle sera forcee de redevenir si nons la repoussons, un camp retranché de l'Europe à six marches de Paris. Si en dix ans la Belgique a pu atteindre l'industrie anglaise qui cependant ne stationnait pas, pourquoi nous, dans le même délai, ne rattraperions nous pas l'industrie belge qui maintenant a les ailes coupées? La Belgique avait un roi consommé dans la science des affaires; en cela le roi des Français ne lui cède pas ; amis et ennemis le reconnaissent. La Belgique a eu un fonds spécial pour l'encouragement de l'industrie; ayons-en un, s'il le faut, à condition d'en faire aussi bon usage qu'elle; mais hâtousnous de nous mettre à l'œuvre. Prenons le temps, mais commençous. Le rapprochement entre les systèmes des deux pays n'est pas chose facile; le système des douanes est étroitement lié au système d'impôts, et touche de près au régime alimentaire des peuples, aux habitudes de leur vie matérielle; toutes choses qu'on ne modifie pas aisément. Mais plus on attendra et plus le changement sera douloureux et difficile. Pourquoi n'essaierions-nous pas entre la France et la Belgique d'un procédé analogue à celui qui a concilié les intérêts bien autrement contradictoires du Nord et du Sud de l'union américaine, c'est-à-dire d'un tarif gradué pendant un intervalle de dix ans? Le moment est aujourd'hui propice; les esprits, las des débats de la politique spéculative, las de se quereller, ne demandent qu'à aborder des questions sur lesquelles il est possible à tous de s'entendre. La prospérité industrielle dont jouit aujourd'hui la France permet de tenter ce qui serait presque une cruauté en d'autres temps.

" En ce qui concerne l'intérêt de la Belgique dans nos tarifs sur les charbons, il me semble qu'il est possible de concevoir une combinaison qui la satisfasse plus pleinement que l'ordonnance du 10 octobre, et qui en même tems accélère le développement de notre industrie et rapproche le jour où elle pourra marcher sans lisières. Supposez, par exemple, que le droit sur tout le littoral soit de 33 centimes, et que pour toute la frontière de terre il soit ce qu'il est déjà presque partout, de 11 centimes. Ce sera mettre de l'harmonie dans nos tavifs. Ge sera justice pour nos populations industrieuses de Nantes, Amiens, Rouen et le Hâvre, pour nos départemens du Nord, qui ne cessent de la réclamer. Ce sera un service réel pour la Belgique, qui ne saurait manquer de l'apprécier ainsi et de s'en montrer reconnaissante.

"Ge serait acte de bonne politique envers l'Angleterre qui vient d'abolir le droit d'exportation sur ses charbons, et qui se plaint de ce que nous continuons à les repousser, quoique nos manufactures du littoral les réclament, et que nos houillères, pre sque toutes situées dans l'intérieur, n'aient point à en craindre l'introduction. Ge serait lui témoigner que nous voulons sortir, aussitôt que la prudence l'autorisera, d'un régime où nous faisons à peu près autant de commerce avec nos deux îlots

des Antilles qu'avec la Grande-Bretagne et ses 25 millions d'habitans.

" Ce ne serait injustice pour personne, pas même pour Anzin qui ne saurait être admis à se plaindre de ce qu'on lui retire une protection dont il n'a plus besoin pour se soutenir, et qui ne lui fut accordée, malgré les vives réclamations de nos départemens du Nord, que dans des momens difficiles dès long-temps rent rés dans le passé, heureusement pour lui. »

couverts de mousses, a été bati dans le 13 siècle par Antoine, seigneur de Jemeppe; il est encore habité. malgré sa vétusté (!). Le second a été rebâti il y à soixante ans : il ne reste plus de l'ancien chateau que les deux tours qui servaient autrefois à la défense du pont-levis. Il en existe encore un troisième, qui est maintenant la demeure d'un fermier et qui appartenait à l'ancienne famille de Courte-Joie, c'est le chateau d'Olor.

Cette somptueuse construction que nous apercevons à l'autre rive de la Meuse, dans une situation enchanteresse, était naguère une opulente abbaye de Bernardins C'est le Val-

Saint-Lambert. (2)
Dix, douze moines bons vivans,
L'nn pour l'autre fort indulgens,
Y coulaient une henreuse vie;

Y coulaient une heureuse vie;
Ayant leur cave bien garnie,
Régalant très-bien les passans.

Nous voici au château de Flémalle-Grande. L'aspect de cet édifice me rappelle qu'il a été successivement le séjour du farouche guerrier, du ministre de paix et du riche financier. Là s'élevait, à la fin du XIIIme. siècle, une tour formidable, nommée la Heid, habitée par le noble Da moiseau de Flémalle. Engagé dans les cruelles guerries d'Awans et de Waroux, il perdit la vie au combat de Loncin. Sa veuve, ayant appris que Warnier de la famille de Sciessein faisait trophée de l'avoir tué, jura de venger sa mort; elle chargea de ce soin Guilleaume Cossint, son neveu, à qui elle prodigua l'or pour l'exécution de son projet. Cossint, sachant que Warnier et deux de ses frères occupaieut une tour à Fragnée, s'embarqua, à l'aube du jour, sur la Meuse, avec quelques amis, attaqua à l'improviste cette petité forteresse, qui fut défendue vaillamment, mais il parvint à

(!) Par monsieur le consciller Hauzeur.
(?) Aujourd'hui c'est la belle manufacture de cristaux dirigée par M. Kemlin, dont les produits ont été admirés à l'exposition de Bruxel'es.

couper les étais qui la soutenaient et la renversa de fond en comble; Warnier et l'aîné de ses frères périrent sous ses ruines, le plus jenne parvint à s'évader et se réfugia près de l'abbé de St-Gilles, où il se croyait en sûreté; mais tel était l'état d'anarchie de ce temps malheureux, que rien n'était respecté, le séjour de l'abbé de St-Gilles fut violé; et l'infortuné chevaher y fut assassiné trois semaînes après la destruction de la demeure de ses pères. A ces scènes de meurtre succédèrent des jours de calme

A ces scènes de meurtre succédèrent des jours de calme et de bonheur pour Flémalle, le temps seul amena la ruine du vieux château. Là, où s'élevaient des tours orgueilleuses, on ne voyait plus en (63) qu'une chaumière construite avec les débris de l'antique forteresse; c'était l'habitation du vénérable Breuché de la Croix, pasteur du lieu. Victime de la perversité des hommes, fatigué de la corruption des cours où ses talens l'avaient retenu long-temps, il avait fait le sacrifice des grandeurs pour se livrer tout entier aux jouissances bien plus pures et plus duràbles que procurent les plaisirs des champs et la culture des lettres. Contemporain de Malherbe et de Racan, notre compatriote savait, comme eux, donner du nombre et une certaine élégance à la langue française restée jusque-là si peu correcte. Vous pouvez en juser par ce qu'il disait de son séjour à Flémalle:

« Pourquoi (dit-il) n'aimerais-je pas cette retraite, puisque » j'y possède tout ce qu'on peut raisonnablement sou-» haiter? L'air y est sain, les prairies émaillées, les arbres » les fruits y réjouissent ma vue; les concerts des oiseaux y charment l'ouïe, les promenades y sont ravissantes, » que je les prenne sur le rivage de la Meuse, le long » des coteaux, ou des vignobles, dans les vallons ou dans » les bois, même près de ces grands abymes nommés » houillêres. Ma maison de Flémalle est à mes yeux un » petit palais. »

petit palais. »

""" of Croyez que pour mes yeux la cour n'a plus d'attraits ,

"" Et que j'en suis sorti pour n'y rentrer jamais ,

"" of the period of the petit of the peti

Du 11 janvier. - On assure que M. Bois le-Comte doit aller aux Etats-Unis, afin de terminer les différends qui existent encore entre la France et

la république américaine.

Voici maintenant l'état où est arrivée la question. D'après la disposition de la chambre, le cabinet paraît avoir senti qu'à lui seul appartenait actuellement la mission d'agir sous sa propre responsabilité, sauf ensuite à rendre compte aux chambres de la manière dont l'honneur français a été préservé. La médiation anglaise une fois acceptée, on peut sans doute espérer l'acceptation du même médiateur par l'autre puissance intéressée; dans le cas de cette acceptation de la part du président, les négociations directes devront s'échanger par la voie du médiateur.

Au reste, l'échange de notes, ajoute-t-on, aura lieu de manière et dans des formes telles qu'il puisse être livré à la publicité; celles du médiateur poseront les bases qui paraîtront convenables dans l'intérêt commun, puis viendra la note explicative du président Jackson, et enfin la déclaration de la France, dans laquelle elle se dira satisfaite des explications données. Enfin, toutes ces pièces devront être insérées au Moniteur et communiquées (Temps.)

- Le Courrier français donne, sur la séance du 10, des conseils du commerce et des manufactures

réanis, les détails suivans:

La session des trois conseils réunis a continué aujourd'hui, sous la présidence de M. le ministre du commerce, dans les salons du conseil d'état. La séance a été consacrée tout entière à la discussion du projet d'admission des rails anglais en franchise pour la construction des chemins de fer. Plusieurs orateurs out été entendus, nommément MM. Pillet, Will, Charles Dupin, le général Demarçay, contre le projet, M.M. Bignon (de la Loire-Inférieure), Legentil et Decazes, en faveur de l'admission. Le dernier de ces orateurs a parlé avec une chaleur entraînante, et il a accompagné son opinion d'explication et de développemens qui ont produit une assez vive impression sur l'assemblée, en appelant son attention sur l'influence que les nouveaux chemins étaient destinés à exercer en France et en Europe. « Qui sait si Paris eût succombé en 1814, si l'empereur eût pu porter rapidement son armée au secours de cette ville ? Qui pourrait calculer, pour la défense du territoire, la possibilité de faire voler à la frontière des forces toujours vives et énergiques de

D'autres oraleurs ont traité la question de moins haut et généralement la discussion a roulé sur la possibilité, plus ou moins certaine pour les usines françaises; de fournir la quantité de rails nécessaire

à la confection de grandes lignes.

Les trois conseils ont été ajournés à mercredi prochain, pour délibérer sur la question des publications de librairie avec primes, le ministre ayant annoncé que l'intention du gouvernement était de présenter un projet de loi sur la matière dans le plus court délai. Après les primes viendra la question des sucres, qu'il paraîtrait aussi dans le désir de l'administration d'examiner à fond, car le ministre a déclaré qu'il ne s'agissait de rien moins que de réviser la législation à cet égard, les colonies ne profitant plus du double monopole établi pour elles et contre elles, et demandant aujourd'hui ou l'assimiliation des sucreries indigènes aux sucreries coloniales, ou

l'émancipation de toutes deux. Cette communication a été accueillie avec un vif empressement.

- Le général Alava, nouvel ambassadeur d'Éspague, en France, a débarqué à La Rochelle.

- Les lettres de Bordeaux, du 8, annoncent un sinistre moins important sans doute que celui de New Yorck, mais cependant bien déplorable : 3000 barriques de vins des meilleurs crus ont été détruites par le feu, dans les chais de MM. Sprenger et Metz, aux Chartrons. C'est comme un miracle que le feu, alimenté par une certaine quantité de pièces d'eaude-vie, ne se soit pas étendu aux autres chais.

On évalue la perte à 700,000 fr. Ces deux chais étaient assurés par la compagnie d'assurance géné-

rales et par celle du Soleil. C'est le cinquième incendie à Bordeaux en moins de cinq jours.

Voici les détails que donnent les dernières nouvelles de New York, sur le terrible incendie dont nous avons parlé hier;

* Le mémorable incendie de Londres en 1666 s'etendit sur 436 acres et dévora 113,000 maisons et 86 églises, mais les deux tiers de ces édifices étaient construits en bois et les produits des arts et manufactures étant inférieurs à cette époque aux produits actuels, l'évaluation actuelle de la propriété détruite à cette époque, seralt presque hors de proportion avec celle qui occupe le même espace topographique dans les villes commerciales des temps modernes. Les incendies antérieurs dont la ville a été le théâtre n'ont détruit qu'une valeur de 23 millions de dollars, ce qui donne, terme moyen annuel une perte qui dépasse beaucoup celle occasionnée par les incendies les plus violens.

Avant-hier pendant la unit un incendie éclata dans Water-Street qui détruisit huit maisons et d'autres propriétés, pour une somme de 25 millions de dollards. Avant que les flammes fussent éteintes, on envit d'autres s'élever dans la partie supérieure de la ville. Onze maisons dans Ghrystie-Street furent consumées. Le froid était si vif qu'il fut impossible de se servir de diverses pompes ; mais ces deux incendies n'étaient qu'un faible prélude de celui qui allait suivre. Le 16 décembre, dans la soirée de mer-credi, on vit sortir des flammes d'une maison à cinq étages, dans Merchant-Street, autrefois Hanover-Street, dans le voisinge de la Bourse; c'est la partie de la ville où il y a le plus de magasins remplis de productions les plus prédieuses, seit iudigènes

soit étrangères. Le bâtiment était le dépôt des marchandises de MM. Comstock et Andrew, nº 25, dans cette rue: immédiatement les slammes s'élevèrent avec fureur

et enveloppèrent deux maisons voisines. Comme la rue est étroite et qu'un vent violent nord-est soufflait en ce moment, les flammes se communiquerent aux maisons opposées jusqu'au moment où tout l'espace triangulaire formé par les rues Wall-William et Pearl, n'offrit à la vue que d'immenses co lonnes de feu. L'incendie s'étant ensuite dirigé vers Wall-Street au-dessous de Pearl Street d'un côté, et de Pearl-Street au-dessous de Wall-Street de l'autre; les flammes se déroulèrent violemment sur une rive

pour leur résister.

Voici le nombre des édifices détruits : Dans Water-Street, 25; Pearl-Street, -72; South-Street, 37;

couverte de rochers et déjouèrent tous les efforts

Waters-Street, 76; Front-Street, 80; Hanover-Street, 16, Place de la Bourse, 62; Rue de la Bourse, 81; William-Street, 44; Old-Slep, 33; Coenties-Slep, 16; Stone-Street, 60; Hanover Square, 3; Beaver-Street, 25; Governeur-Lane, 20; Jones-Lane, 10; Guglers'allers, 20; Mile Street, 38. Total 674. Hier soir et jeudi soir des corps considérables de

cavalerie et d'infanterie volontaires ont fait des patrouilles dans les rues voisines de l'incendie et maintenu l'ordre. Nous croyons que leur surveillance a empêché de graves dommages ultérieurs.

Les passagers descendant la baie d'Hudson ont vu les flammes à une distance de 45 milles du point des Highlands. On les à également aperçues de Laut-New Jersey jusqu'à Cranberry. Toutes les pompes à feu de Brooklyn sont promptement arrivées à notre secours ainsi que deux compagniee de New-Ark. Nos concitoyens sont pleins de gratitude pour ce service-

On lit dans le Journal de Paris:

« Une dépêche de Bayonne, en date du 10, annonce que, le même jour, le Météore est arrivé sur la rade de Saint-Sébastien, pour y tirer vengeance de quelques injures faites à notre pavillon par les car-

» Après avoir attendu le premier coup, il a fait sur les carlistes un feu bien dirigé que pour le faire cesser les carlistes ont été obligés de faire donner par un parlementaire l'assurance qu'à l'avenir notre pavillon serait respecté.

. A Barcelonne, de déplorables excès ont été commis dans la journée du 4. Près de cent prisonniers ont été massacrés dans la citadelle par la population Le cadavre du colonel O'Donnel a été horriblement mutilé.

" Le 5 , les troubles continuaient. La vie de toutes les personnes soupconnées de carlisme était

» Le 4, à la nouvelle de ces désordres, Mina est parti de Saint-Florent pour Barcelonne. »

BELGIQUE.

Bruxelles, le 13, (trois heures). A l'ouverture de la bourse, il y avait acheteurs à 50 1 14 pour les Ardoin au comptant. Il a été aussitôt annoncé qu'il veneit une forte baisse de Paris, escortée de mauvaises nouvelles, les prix sont successivement tombés jusqu'à 49 112 argent. Après la cote il restait preneurs à 49 718 au comptant et vendeurs à 49 314 courant

D'après les informations les plus certaines le cours de Paris seraient à 49 518 ou 718 de baisse sur celui du 1-1. Anvers venait 50 argent à deux heu-

Londres, le II janvier, (quatre heures.) Les cours des effets publics ont éprouvé peu de fluctuations et paraissaient prendre une tendance plus ferme : consolidés 92 314; belges 102; hollandais 2 112 p.c. 55 18, 5 p. c. 103 1/4; Espagnols. Ardoin au comptant: 50 1/8 1/2 5/8 à 3/8; pour le 15, 50 1/8 3/8 1/4 1/2 5/8 1/2; passive 16 1/8 à 1/4; différée 25 24 3/4 à 25 1/8, pertugais 5p. c. 85, 84 7/8 85, 3 p. c. 54 7/8 55; brésilieus 84 3/4. Tous les derniers prix étaient à la hausse.

- Nous apprenons que M. H. de Brouckere est hors de dauger. Son état s'améliorer de jour en (Libéral.) JOHE.

pour désoler les chaumières voisines et ranconner les

Que j'aime vos vallons, que j'aime vos coteaux!
Que le prends de plaisirs le long de vos ruisseaux!
Que le tremblant émail de vos larges prairies Entretient à souhait mes douces reveries !....

» Que l'aime la fraîcheur de ces sombres bocages! » Que ces champs à mes yeux étalent de beautés. Et qu'ils effacent bien l'orgueil de nos cités ! »

L'église est presque contigue au château : elle fut bâtie en 807 par Zuentibold, roi lorrain, à la sollicitation de sa fille Belinde. Elle vint s'y s'établir dans une petite cellule qu'elle fit construire à côté et où elle finit savie.

Cette terre passa ensuite aux Templiers, aux chevaliers de Malte, à la maison de Cartier qui sit reconstruire, dans le siècle dernier, le château tel que nous le voyons, ensin aux hospices de Liége, qui l'ont échangé contre d'autres propriétés avec M. Thiriart de Mutzhagen.

Jetons maintenant, en passant un coup-d'œil sur cet orgueilleux château de Chockier, qui semble nous menacer de sa chute, suspendu au-dessus de l'abyme que l'on a creusé dans le flanc de la roche qui le soutient. « Les troupes les plus féroces, disent nos vieilles histoires, ne l'ont jamais regardé qu'avec respect. »

En regard, à la rive droite du fleuve, est le château de Ramet, situé dans un joli vallon que fertilisent plusieurs

Ne passons pas sans saluer l'ancien ermitage du nestor des écrivains liégeois, c'est Ingihout, plus justement nommé autrefois Rochefontaine à cause du ruisseau qui jaillit à la base de ce rocher. C'est dans cette retraite agreste et sauvage que M. de Villenfagne a passé une partie de sa vie à dé-brouiller les points les plus obscurs de notre histoire.

- Quel est ce château majestueux situé sur la cime de ces rochers escarpés? que d'obstacles l'art a du surmonter pour élever cet édifice! Ses vieux remparts attestent sa destination primitive; c'était sans doute la résidence de quelque noble yautour, qui ne quittait son aire que

voyageurs.

— Vous n'avez que trop bien deviné, men cher Albert: quelques unes de nos chroniques disent que les premiers murs d'Aigremont farent élevés par les quatue fils Aimon; il est vrai que sa fondation se perd dans la nuit des temps, on sait seulement que c'était une place très-forte : Guilleaume d'Aremberg surnomme le Sanglier des Ardennes, y avait établi le quartier-général de ses exactions. Louis de Bourbon, notre évêque, en fit le siège à la tête des cohortes liègeoises, le prit, et le démantela. D'Aremberg s'en était évadé au commencement de l'attaque; la série de ses crimes n'était pas accomplie, il avait encore à se souiller du meurtre de son prince; mais la Providence lui réservait une fin digne de lui. Pris par trahison dans la ville de Strand conduit à Maestricht, son procès lui fut fait le Trond, conduit à Maestricht, son procès lui fut fait le même jour, et le lendemain il fut amené vis-à-vis de l'église Saint Servais où on avait élevé un échafaud. Avant d'y monter, il promena ses yeux autour de lui, et apercevant monter, il promena ses yeux autout de lar, expectateurs que son exécution avait attirés, il lui reprocha d'avoir coopéré à le faire tomber dans le piège; il releva ensuite sa longue barbe qu'il maintint ainsi à l'aide de ses lèvres, et tendit courageusement le con au glaive du bourreau (le 18 juin 1485).

Non loin du château d'Aigremont est celui de Warfusée

qui doit être considéré comme l'un des plus importans de notre pays. C'est celui que nous apercevons la sur le plateau d'une éminence qui se rapproche des hautes terres de la Hesbaye. Nous pourrions nous y arrêter long-temps pour examiner à loisir les paysages variés du Condros. Cette magnifique terre appartient à l'opulente famille d'Oultremont. On y montre encore l'appartement tout meublé qu'occupait le prince-évêque du même nom; mais ce château est bâti sur les anciennes fondations de celui qui fut le berceau de la noblesse hesbignonne, et j'aime mieux vous parler du vieux castel qui n'est plus pendant que vous examinerez le

Du temps d'Obert, évêque de Liége, le château de Warfusée était possédé par Othon, chevalier renommé par sa valeur et par la noblesse de ses sentimens. Veuf, encore fort jeune, il consacra les loisirs que le métier des armes lui laissait à l'éducation de ses deux fils. Raés, l'ainé, suivil la profession de son père, Libert Sureal fut destiné à l'édice La most vint description de la les des la les de la les des la les des la les des les de la les des les des la les des les des les des les des les de la les des les des les de profession de son pere, Libert Sureal fut destiné a l'eglise. La mort vint frapper Othon et l'ainé de ses fils en peu de temps. Libert se trouvant possesseur de plusieurs seigneuries abandonna un état qu'il n'avait embrassé que par condescendance. L'amour de la gloire enflamma son courage, il obtint bientôt le titre glorieux de chevalier que lui méritaient, ses avaloits glorieux.

courage, il obtint bientôt le titre glorieux de chevalier que lui méritaient ses exploits glorieux.

Fatigué sous le faix des tauriers qu'il avait été cueille en maint pays, il s'en revint dans son bel héritage. Pas une mère qui n'embitionnet de l'avoir pour gendre; pas une jouvencelle qui ne soupirât en secret pour le beau che valier. Agnès, fille du châtelain des Awirs, obtint la préférence sur ses nombrences rivales. Hugues, son prèse comférence sur ses nombreuses rivales. Hugues, son père, cor-centrait en elle toutes ses affections, c'était le seul fruit d'une union chérie et toujours regrettée. Il accorda la main de sa fille au vaillant Libert. Jamais couple ne fut mieux assorti, jamais affection mutuelle plus vive, jamais esperances de bonheur mieux fondées; mais qui peut compter sur le bonheur? Agnès mourut en donnant le jour à une enfant qui devait redoubler leur félicité. Les oris de cette enfant, qui ne connaîtra point le sourire d'une mère, pellevent seuls arracher son père aux sinistres pensées ou le plonge la perte d'Agnès : il repousse toutes les consolations plonge la perte d'Agnès: il repousse toutes les consolations qu'en lui prodigue et ne consent à vivre que pour se cept sacrer entièrement à Dieu et à sa fille. Il quitte les attributs de la chevalerie pour ceux de l'autel. Il forme des veux éternels pour que le ciel daigne admettre dans son sein celle qu'il a tant aimée. Tant qu'il vivra, les sains sacrifices ne seront plus célébrés à Warfusée que par le chevalier Libert Sureal : du reste sa maison restera montée cur le mêrre pied de splendaux et continuera à être le sur le même pied de splendeur et continuera à être le rendez-vous hospitalier de la noblesse des environs.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 13 janvier. - Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

Il est donné lecture de plusieurs messages du sénat qui

annoncent l'adoption de divers projets de loi , et qui transmettent la loi amendée sur les concessions de péages.

Quelques discussions ont lieu sur cet objet. La chambre consultée décide que l'amendement sera renvoyé à la commission,

L'ordre du jour appelle la discussion générale du budget

de la guerre.

M. le ministre de la guerre demande la parole et donne lecture d'un mémoire dans lequel il s'attache à donner des explications sur les chiffres de son budget, en réponse aux diverses observations contenues dans le rapport de la sec-

tion centrale.

Le ministre s'élève avec force contre les insinuations calomnieuses dont il a été l'objet, au sujet des divers adjudications qu'il a eu occasion de faire. Il soutient qu'il n'a
consulté que les intérêts de l'état et de l'armée, l'adjudication
pour les conchettes en fer n'ayant été accordée à MM. Félix
l'avec de companying que parce que leur, soumission a été Legrand et compagnie, que parce que leur soumission a été Le ministre donne ensuite des explications sur la mesure

qu'il a prise, relativement au service sanitaire de l'armée et ne l'a fait qu'asin de former des ossiciers de santé capables de veiller au service sanitaire de l'armée. Cet objet était d'une telle importance qu'il a cru devoir prendre la seule mesure qui fut en son pouvoir avant le vote du budget. Il profite de cette discussion pour présenter à la législature un projet de loi pour atteindre le but qu'il

Ge projet a pour but l'établissement d'une école médicale mélitaire. Les brevets de capacité délivrés aux militaires ou pharmaciens, ne leur confèreront que le droit d'exercer dans le service intérieur de l'armée de terre ou de mer, et

nullement celui d'exercer au civil. Il est donné acte au ministre de la présentation de ce projet. Il est renvoyé en sections. La discussion générale

M. de Jagher, dans un long discours écrit, se plaint du peu d'élémens que la section centrale a eue pour s'éclairer, et de la nécessité où on est toujours de donner un vote de confiance; mais il fant cependant que le ministre justifie cette confiance; il ne suffit pas qu'il ait une conviction personnelle, il faut qu'il la fasse partager, et qu'il explique la manière dont les crédits précédens ont été dépensés. La réponse toujours prête est que la cour des comptes est là, et que toutes sommes qui auraient été illégalement employées, doivent rester en caisse: mais quand on considère et que tontes sommes qui auraient ete inegalement em-ployées, doivent rester en caisse; mais quand on considère que la réserve de l'intendance enveloppe tous les crédits, et travestit les crédits de manière à rendre imperceptible les transferts, il est bien difficile de conserver une confance aveugle Comment expliquer les crédite de 30, 40 et 50 mille francs accordés à certaines villes pour la construction de casernes, la solde des domestiques des officiers sans troupes, etc., allocations qui ne figuraient pas au budget, et qui cependant ont été dépensés.

L'orateur se plaint des nominations d'étrangers comme

officiers comptables. Un quartier-maitre étanger a disparu en laissant dans sa caisse un déficit de 60 mille francs. Le colonel du régiment a été condamné à payer les 5,6 de cette somme, et le conseil d'administration le reste. Les intérêts de l'état ont été mis à couvert, mais les officiers belges se trouvent victimes de la mauvaise foi d'un étranger.

se trouvent victimes de la mauvaise foi d'un étranger.
Cette leçon aurait du profiter au ministre, et bien on a
encore récemment envoyé comme comptable à un régiment
un étranger. Le commandant, informé qu'il avait laissé
dans le régiment qu'il quittait un déficit de 670 francs dans
sa comptabilité, fit des démarches pour ne pas l'admettre;
M. le ministre de la guerre s'est retranché derrière la prérozative royale, et a forcé le commandant à recevoir un
officier payear envers lequel il sera toniours dans une déliance officier payear envers lequel il sera tonjours dans une déliance

L'orateur se réserve de parler sur plusieurs points lors de la discussion des articles.

M. Jadot émet de longues considérations sur le budget,

contre lequel il se prononce. M. A. Rodenbach partage l'opinion du préopinant, et se plaint de ce que l'on est toujours obligé de voter de con-

fiance.

M. le ministre de la guerre déclare qu'il répondra demain

aux diverses observations qui ont été faites. La séance est levée à 4 heures 12. Demain séance pu-

blique à midi.

LIEGE, LE 14 JANVIER.

La session des chambres françaises qui vient de s'ouvrir sera, selon toute apparence, principalement consacrée à l'examen de questions importantes d'intérêts matériels. Telles seront, entre autres, celle des chemins de fer et celle de la réforme du tarif des douanes. Partisans de tous les progrès véritables, nous nous réjouissons de voir les débats du parlement français, transportés sur ce terrain, car, selon nous, dans les états constitutionnels, la lutte, ou plutôt son côté vif, n'est plus entre les idées d'ordre et de désordre, entre la monarchie et la république, elle est entre le monopole et la liberté, entre la prohibition et la concurrence. C'est là un fait assez prouvé par ce qui s'est passé chez nous, dans ces derniers temps, où les défenseurs des doc-trines rétrogrades ont obtenu de déplorables succès; et les premières éances des conseils généraux des manufactures et du commerce, démontrent aussi qu'en France le combat sera, peut être, encore plus rude que chez nous,

Sans doute sur ce nouveau terrain, les débats parlementaires perdront de leur intérêt dramatique, le compte-rendu des séances de la chambre française ne procurera plus ces vives émotions qui en faisaient si avidement rechercher la lecture; mais en revanche, ces mêmes séances seront peut-être plus fécondes en résultats utiles, et présenteront de plus profitables enseignemens. Une harangue tribunienne peut avoir son prix; mais nous aimons

mienx un chemin de fer ; et, sans prendre parti dans la question politique, nous préférons à une réforme électorale, la réforme du tarif de M. de

Les questions qui vont être soulevée à la chambre française, pourront bien y produire aussi des divisions nouvelles. Tel orateur du tiers parti, par exemple, presque toujours sur la brèche alors qu'il s'agit d'attaquer le pouvoir, se montrera fort timide quand il faudra combattre les monopoles du commerce et de l'industrie; voyez plutôt le compte rendu des séances du conseil des manufactures et du commerce dont nous parlions tout-à-l'heure. Tel autre député, au contraire, à qui l'on aura fait une réputation de ministérialisme quand même, témoignera d'une courageuse indépendance, et ne tiendra aucun compte des intérêts de localités, toujours si exigens, toujours si puissans, pour ne voir que les intérêts généraux du pays. Si notre mémoire est fidèle, nous pourrions citer ici à l'appui de nos dires quelques noms célèbres dans les fastes parlementaires.

En attendant que ces nouveaux partis se soient nettement dessinés, on peut déjà rendre hommage à M. Duchastel, et dire dès aujourd'hui que le ministre du commerce se montre fidèle aux doctrines libérales professées par le savant rédacteur de la Revue française.

Chemin de fer de Cologne à la frontière. - L'Or. gane général du Commerce et de l'Industrie de Gologne , du 10 janvier, répète ce qui suit , en faisant une revue retrospective des chemins de fer existans ou en projet en Allemagne :

* La construction du chemin de fer 'de Cologne à la frontière belge a été ajournée par des circonstances inattendues pour plus long-temps qu'il ne nous eût été agréable. Ces circonstances sont vraiment fâcheuses, mais elles seront arrangées. Comme nous l'avens dit dans notre numéro 2, le conseil d'administration de l'association rhénane pour les chemins de fer, se réunira le 16 courant à Cologne et déliberera sur les entraves qui se sont opposées inopinément à l'exécution du projet. Nous espérons pouvoir bientôt donner quelque nouvelle favorable à cet égard, et nous persistons dans la conviction exprimée récemment, que le chemin sera construit de l'une ou de l'autre manière. »

- On écrit de La Haye, 13 janvier : « Le système d'économies premis par le gouvernement, recoit chaque jour plus d'extension au département de la guerre. Plusieurs employés militaires viennent encore d'être provisoirement démissionnés et renvoyés chez eux avec des congés illimités, entr'autres, les employés des vivres et des ambulances. »

» On nous assure que les adjudans près des schutterys, qui appartiennent à l'armée active, seront avant peu renvoyés à leurs corps.

" Le 11 de ce mois est mont à La Haye M. Rutger Metelerkamp, membre du conseil d'état, chevalier de l'ordre du Lion Belgique et ancien membre et président de la 2º chambre des états-généraux. Il avait atteint l'âge de 64 ans.

» Les derniers journaux, qui vont jusqu'au 26 septembre, ne contiennent que quelques nominations, »

- Tous les jours les préposés des donanes découvrent de nouvelles manières d'éluder les lois prohibitives; il y a peu de jours, le bureau du Blanc-Misseron a fait une saisie qui peut passer pour extraordinaire. Une dame bien mise et d'une corpulence assez forte, descend de la diligence, pour laisser opérer la visite. Un douanier, au coup-d'osil d'aigle, s'aperçoit que la dame se meut difficilement et annonce quelque gêne dans les mouvemens; il exige une visite : la dame est introduite dans une pièce particulière, où une femme attachée au bureau, s'empresse de la visiter avec soin. Cette femme, à son grand étonnement, a retiré des vêtemens de la dame une boutique de modes tout entière; elle ne portait sur elle rien moins que 87 bonnets de tulle, montés et prêts à être livrés à la (Union.)

- Il a paru à Gand, ces jours derniers, un pamphlet scandaleux, intitulé: Messaline, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. La justice est à la rechercher des auteurs de ce libelle diffamatoire.

- Notre feuilleton de ce jour est emprunté du dernier no, de la Revue Belge. Nous nous proposons de rendre compte de cettelivraison remarquable

- Il a été débarqué à Calais, venant d'Angleterre, en 1835, 9,510,447 onces d'espèces en argent, et 61,405 onces d'argent en barre, faisant une valeur totale d'un peu plus de 60 millions de francs. Comparativement à l'exportation de l'année précédente, il y a diminution totale sur l'exportation d'or, 758,291 liv. st. L'augmentation sur l'exportation d'argent, 804 991 liv. sterl.

- On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles : a Hier, avant l'ouverture de la séance de la

chambre des représentans; le nommé Chavatte, ex-pompier, s'est mis à haranguer les députés du haut de la tribune politique en s'écriant : « Messieurs, je ne puis plus exister 24 heures; M. le ministre de la justice... » La suite de ce discours a été interrompue par le soldat de garde qui a expulsé Chavatte de la tribune.

On a trouvé dans la salle plusieurs billets ainsi concus : « M. le ministre de la justice me preud la vie. MM. les représentans, daignez me secourir. » L. F. Chavatte. »

- On nous communique une lettre écrite de Cayenne le 19 novembre 1835, et dans laquelle nous

lisons ce qui suit:

« Vous savez sans doute ce qui s'est passé à Para: la ville entière brûlée, les blancs égorgés et cinq chefs out tour à tour été masacrés, enfin tout a été mis à feu et à sang par les Indiens, les mulâtres et les nêgres. Les consuls des différentes nations ont été obligés de fuir ; beaucoup de Portugais se sont réfugiés à Cayenne avec ce qu'ils ont pu sauver : c'est (Précurseur.) St. Domingue, tome second!

MODES PARISIENNES .- Meubles.

Le fauteuil couvert en velours cramoisi, a les pieds et les bras tournés en vis; le dossier, bas et large, garni en entier, et bordé de clous dorés, répond au siège et aux bras garnis de même ; deux barres en croix réunissent les quatre pieds, et sont marquées au milieu par une petite tête ailée, ainsi que l'extrémité de chacun des bras. Une crépine de soie cramoisie borde le siège tout autour, et le dossier devant et derrière. Il est impossible de voir un bureau pour le cabinet de travail d'un homme grave, d'un homme riche plus beau de détails et plus simple d'ornemens. C'est une œuvre d'art qui efface à nos yeux bien des fantaisies bril-

Avant de quitter ce magasin où nous venons de trouver ce bel ouvrage, nous nous arrêterons un moment à le visiter pour voir ces jolies tables à pieds cannelés, ces armoires gothiques, et tous ces élégans fauteuils piqués, ces chauffeuses gothiques accompagnées de leurs tabourets, montées dans de jolis bois noirs et garnis de crépines, complément indispensable d'un petit salon de femme, où doit se trouver non seulement la chauffeuse exclusivement réservée à la maîtresse de la maison, mais toutes celles destinées aux visiteurs. Au Musée de meubles, on peut arriver incertain, on sortira décidé; il est impossible de ne pas faire un choix parmi tous ces siéges plus ou moins coquets, en perse à grandes fleurs, en damas de laine de toutes nuances, en maroquin , violet , vert ou gris poussière , en damas de soie , en pékin à fleurs satinées. Nous y avons remarqué une toilette qui peut en même temps tenir lieu de commode dont le haut se lève, et offrant sur une table de marbre tous les objets de porcelaine relatifs à la toilette, étale pour la coiffure une glace intérieure, cette glace abattue, les battans fermés, le meuble à l'aspect d'une armoire basse,

très-élégante et nouvelle. Les incrustations d'ébène sur acajou , et de cuivre grave palissandre, sont celles que l'on fait le plus généralement; mais pour de petits meubles soignés, on fait les incrustations mosaïques, reprises entièrement à la fin de 1700, sous Louis XVI. Les bois de rose, le bois de Sainte-Lucie, sont fins et satinés, susceptibles de se prêter à tous les caprices de la fantaisie; il y a de petites tables carrées à pieds droits, qui sembleraient exhumées d'un vieil hôtel du Marais, et qui sortent tout simplement des mains du fabricant, qui les a copiées sur un modèle vermoulu, et qui les a terminées selon leur caractère en plaçant les pieds grélés dans de petits sabots de cuivre doré, et attachant aux tiroirs des anneaux ciselés. A côté d'elle; une femme place une petite table; ce petit meuble doit ètre aussi soigné aussi parfait qu'une boite; nous en avons vu une en ébène avec des montans en or moulu sur tous les angles, et couverte d'une mosaique magnifique, entourée d'une galerie d'or moulu. On ne pouvait rien voir de plus élégant, si ce n'est une autre en bois de rose, incrustrée d'ivoire et de nacre de couleur, brodée d'une baguette unie et brillante.

AVIS.

Par arrêté de ce jour, M. le gouverneur de la province de Liége a ordonné la fermeture des barrières établies sur toutes les routes de ladite province, à dater d'aujourd'hui 14 du courant à minuit. Liége, le 14 janvier 1836.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de M. le gouverneur, en date du 7 jenvier courant, qui preserit la publication du plan portant la date du 13 août 1831 et approuvé par M. le ministre de l'intérieur le 16 octobre suivant, pour l'expropriation nécessaire à l'établissement d'une rue du pont de la Boverie à la rue devant les Carmes;

Vu l'art. 6 de la loi du 8 mars 1810; arrêtent:

Le plan susdit restera déposé au secrétariat de la régence pendant huit jours. On peut en prendre connaissance dans ce délai et faire telles observations que l'on jugera convenir.

Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le perron de l'hôtel deville qu'à la porte de l'église de St-Jacques.

A l'hôtel-de-ville, le 13 janvier (835.

Le président du collége, Louis JAMME, Par le collége, le secrétaire, DEMANY. Les bourgmestre et échevins , vu l'arrêté de M. le gou-

POIDS ET MESURES DE TROISIEMF RANG. Etalons vérifiés pour 1836.

La dép tation des Etats, vu le procès-verbal constatant le résultat de la vérification faite le 15 décembre dernier, d'après les étalons de deuxième rang, déposés à l'administration provinciale des étalons de troisième rang, dont il est fait usage pour la vérification des poids et des mesures de commerce.

Vu l'art. 8 de l'arrêté royal du 28 septembre 1819, journal

Porte à la connaissance du public que la vérification des étalons de 3me, rang vient d'avoir lieu, et que ceux qui ont été mis à la disposition des vérificateurs des poids et mesures, pour le service de l'année 1836, ont été reconnus

Le présent avis sera inséré dans les journaux de la prevince et au mémorial administratif.

vince et au mémorial administratif.

Fait à Liéle, en séance, le 9 janvier 1836, où étaient présens : Messieurs baron Vandensteen, gouverneur-président, baron de Lamberts, Bellefroid, Boussemart, J. G. Deleeuw, Waltéry, de Collard-Trouillet, et F. N. J. Warzée, gressier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le gressier des états de la province de Liége,

F. N. J. WARZÉE.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 12 JANVIER.

Naissances: 8 garçons, 3 filles.

Décès: 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir: Antoine Geradon, agé de 60 ans, journalier, à Alleur, célibataire.

— Evrard Joseph Galere, agé de 27 ans, sans profession, à Ans et Glain. célibataire. — Marie Josephe Rouhart, agée de 18 ans, domestique, à Ans et Glain.

Du 13. - Naissances: 3 garçons, 3 filles.

Décès: 1 garçon, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir Henri Polain, agé de 65 ans, cabaretier, sur la Batte, époux en 2me. noces de Marie Renson. — Louis Babe, agé de 37 ans, serrurier, rue des Clarisses, célibataire. — Marie Françoise Pirau, àgée de 27 ans, couturière, rue des Croisiers, épouse de Pierre Joseph Abry. — Marie Gertrude Delaif, âgee de 37 ans, sans profession, rue du Pot d'Or, épouse de Severin François Malherbe.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 15, au bénéfice de M. Berger, Edouard en Ecosse, drame en trois actes. — 1760, ou une Matinée de Grand Seigneur, comédie en un acte. — Les Folies Amoureuses, opéra en 3 actes. — Plus de Jeudi, vaudeville en un acte. — TOMBOLA.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises chez PARFONDRY, der. l'hôt. de ville

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis.

CABILLEAUX et RIVETS ch. ANDRIEN fils, rue Souv. Pont

SAURETS doux pleins, chez PERET, rue Ste. Ursule.

CABILLEAUX, RIVETS étrang. chez PERETrue Ste. Ursule

On DEMANDE des OUVRIERS TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande des APPRENTIS, ils recevront tout de suite une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.



GRAND et FORT CHEVAL, véritable carossier, à VENDRE, au nº 376, devant les Carmes.



A vendre un superbe CHEVAL de tilbury, agé de 9 ans, le plus beau de la province, pour 700 francs, s'adresser au nº 1392, Outre-Meuse,

BELLE VENTE DE VINS.



Lundi 25 janvier 1836 à deux heures pré-cises, il sera VENDU en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, rue Vinave-d'Ile, nº 43, à Liége, les VINS en cercles et en bouteilles dont le détail suit:

2600 bouteilles de Volnay, Pommard, Montely, et Vosne

1831, 1832 et 1833.

Bon Médoc, St-Emilion et Muscat.

2 pièces de Médoc,

Moselle,

1 id. 2 id.

Mâcon , Pommard, 1831 et 1832, Volnay, 1831, Nuits, 1834.

1 id.

LA BELLE

FERME DE LIBERK A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Elle consiste en bâtimens d'exploitation, quatre prairies plusieurs terres arrables et un bois, le tout ne formant qu'un ensemble de la grandeur de cent quarante boniers.

Située près de la grande route de Battice à Maestricht dans les communes de Sainte-Gertrude, Mheer et Fouron-

le-Comte.
S'adresser à Me FLECHET, notaire à Warsage, ou à son fils, rue porte Saint-Léonard, no 646, à Liége.
967

Le MARDI 26 de ce mois, à 10 heures, le notaire DELEXHY procédera, pardevant M. Chokier, jugé de paix des canton Sud et Ouest de la ville de liége, au bureau de ses séances rue Mont St-Martin, à la VENTE aux enchères publiques

D'UNE MAISON

avec serre et environ 174 perches de cotillage et houblonnière, située rue de Joie, canton du Sud de cette ville.

Aux charges et conditions que l'on peut voir audit bureau et chez Me. DE LEXHY, rue St-Severin.

972

VENTE DEFINITIVE

SUITE DE SURENCHERE.

LUNDI, 25 janvier 1836, à trois heures de relevée, Mo LAMBINON, notaire à Liége, vendra définitivement, en son étude, sise près de l'hôtel de ville, une MAISON cotée no 228, avec un petit jardin y contigu, situés à Longdoz, commune de Liége, à proximité du nouveau pont, sur la mise à prix de 1,320 francs.

S'adresser audit Mtrc. LAMBINON, pour connaître les conditions.

VENTE AUX ENCHERES

MAISON AVEC JARDIN ET PRAIRIE,

SUR LA ROUTE DE JUPILLE.

LUNDI, ter féyrier 1836, à deux heures de relevée, le no-taire 1.A BINON exposera en vente au plus offrant et der-nier enchérisseur, en son étude, sise près de l'hôtel de ville,

Une MAISON, grange, étable de vaches, bergerie, rangs de porcs, avec environ sept verges grandes de jardin et prairie y contigus: le tout formant un ensemble, situé en Trou-Louette, commune de Grivegnée, occupé par le sieur Dechevy, joignant a M. Ph. Simonis et à la grande route. S'adresser audit Mtre. LAMBINON pour connaître les conditions.

conditions.

AVIS

POUR SUREN CHERIR

UNE MAISON ET BIENS,

SITUÉS A ANS ET GLAIN.

Jusqu'inclus le 23 janvier 1836, on peut surenchérir : par acte à passer devant le notaire PARMENTIER, à

1º D'un 10me, sur une maison, nº 360, sise à Ans, en lieu dit: Ruelle-Mamont, avec 8 verges petites de jardin, adjugée au prix de

2° D'un 20me, sur un jardin potager, joignant la chaussée de Saint Trond, et contenant cinq verges grandes, dix petites, adjugé, moyen-

3º D'un 20me. sur un pré, situé au fond de Glain, mesurant 12 verges grandes, 12 petites, adjugé

3,000 4º Et d'un 20 me., sur un verger, sis à Bolsée, de la contenance de 14 verges grandes, adjugé

Non compris 2 rentes, dont les capitaux sont évalués à 57

MAISONS ET BIENS FONDS

SITUÉS

A ANS ET GLAIN,

SURENCHERIR.

Jusqu'inclus le 23 janvier 1836, on peut surenchérir, par acte a passer devant M- PARMENTIER, notaire à Liége, dun 20me., sur :

1º Une maison avec cour, nº 361, sise en lieu dit Ruelle Mamont, adjugée provisoirement au prix de 2º Une maison nº 362, avec cour, étables, four et jardin, sise au même licu, contenant en super-

ficie 2 verges grandes 6 petites, adjugée pour 3º Un verger, sis sur la Chaussée de St. Trond, à proximité de l'église d'Ans, traversé par le ruisseau de Coq Fontaine et mesurant 8 verg. gr. 18 p., non compris un muid 2 set. d'ép. de rente, sur ce de, lot , adjugé moyennant 5,100

4º Un verger avec jardin, sis sur la même chaus-sée de St. Trond, contenant ensemble 17 ver. 9 p.,

adjugé au prix de 5,600 (En sus de 1,580 frs. 20 c., formant le capital d'une rente 964 de 79 frs. 01 c.)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Fr. GHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, cidevant rue St. Sévein, demeure actuellement Chaussée des
Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, nº 1275
Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux
en feutre et soie, mode d'hiver.

Au même nº, il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou
non à LOUER.

70

BOURSES.

PARIS, LE 12 JANVIER.

Fonds Publics.	JOUR	Cours
Washing the strategy of the	précédent.	du jour.
The state of the s	THE PROPERTY OF	Cheria sons land
Cinq pour cent, comptant	108 65	108 60
in courant	000 00	000 00
" fin courant Trois pour cent, comptant	81 15	81 00
» fin courant	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp	98 80	98 75
a 6n courant	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 olo J. fer nov. comp.	50 172	49 518
n n fin cour.	00 010	00 0,0
" Dte. diff. sans int. compt	19 174	18 718
Dte. pass. sans int. compt.	16 318	16:00
» Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 (10
» fin cour	00 0,0	00 00
» Empr. royal. J. de juill 1831.	40 112	00 00
n fin cour.	00 00	00 010
» Rente 3 p. c. J. d'avril :834	00 010	00 00
n fin cour	00 00	00 070
" Rente. perp. J. de juill. 1834.	40 112	00 010
in courant	00 010	00 00
Coupons cortes	00 00	25 118
Rome. Rs. 5 p. c. compt	103 114	103 0/0
fin courant	000 010	000 010
Belgique. Empr. 183, compt	102 718	102 718
Banque de Belgique	010 000	0 0 0 00
Banque de Belgique	010 000	143 12
ANCOEDIVANIE	Tolly Martingly and	-
AMSTERDAM, LE	Market Land Contract of the Co	The second second
Dette active 56 (5)(6 R	ente française	3. 1 00 010

AMSI	ERDAM,	LE 11 JANVIER.	Ce penge
Dette active	56 15116	Rente française.	00 010
n différée	0 0100	Métalliques	99 318
Billet de chance	24 15116	Russie , H. et C	105 114
Syndic. d'amort	96 010	Esp. rente perp	00 00
3 112	80 010	Naples falconnet	94 174
Soc. de comm	123 718	Bresiliens	86 314
Lo	NDRES, 1	E I I JANVIER.	. Jb .11
3º10, consolidés	92 314	Escompte	00 010
Bel. em. 1832 C. D.	104 112	Différées	
	104 112	Différées	25 318
Bel. em, 1832 C. D.	55 114	Passives	25 3j8
Bel. em, 1832 C. D. Holl Dette active.	55 114 00 010	Passives Russie	25 3[8 16 1]2 109 1]2 84 3[9
Bel. em, 1832 C. D. Holl Dette active. Id. 5 p c	55 414 00 010 85 010	Passives Russie	25 3[8 16 1]2 109 1[2

ANVERS, LE 13 JANVIER.

Espagne. Cortès.

2,700

55 010 Mexicains, 5 p. c. . 50 578 Colomb.

CHANGES. COURTS JOURS. DEUX MOIS. TROIS MOIS 46 13116 P 34 15116

- 1	Control Sales Sale			DEVEKONDER DE TELEFONOMEN DE LA COMPTENZA DE L		
1	Fonds.	INT.	COURS.	Fonds.	INT.	COURS.
	VILLE	N. II. El	Carrymno no	» fl. 500	Duny	450 4 31090]
ı	D'ANVERS.	1000	ol-or c	BRESIL.	5	in elimente.
ı	Dette activ.	5	105 010	E. à L 824	p Ini	86
ı	» différ.	CHO	43	ESPAGNE.	5	a computation
ı	BELGIQUE.	A Death of	DILLIAM PARTY OF IL	B. Guebh.		striction stable
ı	Emp 48 m.	5	101 010 A	R. P. a Am	5	ALL THIS WILLIAM
8	A. B. 1835.	-	amilant'na	Emp. 1834	3000	50 112 à 50à 5
ı	Act. de la B.	- m	and the first country	Dette diff.	3	- Albarages
1	HOLL ANDE.		parametric states	Cortes à P.	17073	1-100/6-m.
	Delte act			n à L.	15.03	\$ 0502-03070E
	Rte. remb.	2112	98 010 P	dito Coup.	13 334	to deligate all
	AUTRICHE.	1	will make	NAPLES.	7 3	Lawful carrier
	Métalliq		102 114	Cert. Falc.	5	92 314
	Lots fl. 100.		260 010 T	ETAT-ROM.	A DINE	SON TO THE UNITED
	» fl. 250.	1	424	levée 1832.		101 112
	fl. fl. 500.	1	710 A	à An. 1834.	5	98 010
	POLOGNE.	P. Comme	Chicken in	The Part of the	3511	CHENTIN AND
ı	Lots fl. 300.	THE OWNER OF	1124 112	AALL = # 35%	31 14	77 19875

BRUXECLES, LE 13 JANVIER.					
Emp. R., fin cour	401 010 P	Lost. r. av. cour.	96 010 Y		
pr. à (mois	000 010	n inscrip.	98 318		
Dette active	53 0 ₁ 0 P	Métalliques	102 112 P		
Empr. de 1832	99 314	Naples	92		
Act. Société Gén.	810 010 P	Rome	101 1		
So. de Com. de civ		Brési. Rotsch	85 112 A		
Ban. de Belgique	114 0[n P	Emp. Ard. 1835.	50 174 118		
So. du c. de SO		Emp. Guebh	000 010		
S. Hauts-Four		P. a. Ams	00 010		
Wasme-Hornu	101 015 B	Fin cour.	00 010		
Banq. fonc	96 010	D. différée	19000		
S. du Cha. Flenu.	100 0li, V	Id. 1835	26 0[
Sclessin	104 010 A	Cortes à Paris.	00 010		
Société nationale.		n à Londres.	00 010		
GalRus. ad. Br.		Coup. Cortes	00 010		
Levant de Flenu,	101 010 F	CHANGES.	Maria Maria		
Charb. d'Ougrée.		Amsterdam			
Sars-Longchamps		Londres ct			
Dette active. Hol.	55 010	n 2 mois.	1200114		
Synd. d'amort	olo olo	Paris.	118 27		
	DATE OF THE PERSON AS A PE	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	T TOTAL		

VIENNE, LE 4 JANVIER. Métalliques, 102 010. - Actions de la banque, 1391 017-

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
300 balles café Brésil verdatre, de 34 à B4 1γ2 cts.
200 balles café Brésil à 32 3γ4 cts. consom.
160 balles café St-Domingue de 34 1γ4 à 34 1γ2 cts. consom

50 balles café Java à 44 cts. consom. 500 halles coton d'Amérique, et 5000 kill, coton St Domingue, prix inconnus. 300 caisses sucre Hayane blond; de fl. 22 318 à 22 112

H .Lienac , Imp. da Jour , rue du Pot-d'Or , nº 622 , à Liege lumiente pout avoir son prix; unis nous